

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 85

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des fêtes, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), GOUILLART Pascale (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), HOLVOET Marie-Pierre (Auchel), VIVIEN Michel (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), PETIT Daniel (Auchel), DUCROCQ Marie-Rose (Auchel), BLANQUIN Alain (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), IMBERT Jacqueline (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), CAPELLE Virginie (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), GOMES Adrien (Beuvry), HAROUAT Martine (Beuvry), MARKWITZ Xavier (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), MASSARD Pascal (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), WYNNE Pierre (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), DUPLOUY Pierre (Gonnehem), ROUSSEL Philippe (Gonnehem), BAUDRIN Christelle (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), SAUVAGE Martine (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny),

LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), DISSAUX Frédéric (Labourse), PRUVOST Bernard (Labourse), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugny), GOFFART Jeannine (Lapugny), DAILLES Alain (Lapugny), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozingham), SEKULA Roseline (Lozingham), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), DUCLERMORTIER José (Marles-les-Mines), URBANSKI Chantal (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), SWITALSKI Jacques (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), BLONDEL Dominique (Noeux-les-Mines), LEPINE Muriel (Noeux-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), FIEVET Bruno (Sains-en-Gohelle), FOMBELLE Rémi (Sains-en-Gohelle), DUCLOY Nadine (Servins), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), DUFLOS Jacky (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), GROUX Jean-Marc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à BOULART Annie, LOISEAU Ginette donne pouvoir à BARRE Bertrand, PERRIN Patrick donne pouvoir à CORDONNIER Francis, SCALONE Jean-Pascal donne pouvoir à KWARTNIK Pierre, JEVTOVIC Zoran donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne donne pouvoir à GOTTRAND Catherine, PHILIS Josette donne pouvoir à BERROYER Béatrice, DEKEYSER Fernand donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, WACH Patricia donne pouvoir à FIGENWALD Arnaud, DESCAMPS Nicolas donne pouvoir à CARAMIAUX Jean-Marie, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain
GIBON Monique donne pouvoir à Nadine LEFEBVRE

Etaient Absents Excusés :

BRIGE Corentin, CHOCHOI Méline, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, BEIGNIER Ingrid, DANTEC Philippe, DELBARRE Guillaume, DUBY Sophie, VARLET Valentin, FAVIER Simon, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, LAVERLIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, VEREECQUE Anne-Marie, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, GOZET-KONIECZNY Annette, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, BACLET Charline, CARPENTIER Arnaud, CARLUS Annie, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, BASSOM Françoise, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc
BOY Serge, BLASZCZYK Laure, BERTOUX Maryse, SOLHEID Hervé, VANBERGUE Marie-Cécile, DENIS Charline, BAUDET Tommy, NASPINSKI Annie, POIRE Laurent, VAAST Stephan, SCAILLEREZ Philippe, CARON Annick, GODART Céline, HAPIETTE Jean, CZECH Christelle

Monsieur Jacques SWITALSKI, délégué(e) de la commune de Noeux-les-Mines, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2024_043

Comité Syndical du 16 octobre 2024

Code service : 110

E

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1°,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 9 octobre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de décider :

- **Pour le Pôle des Services Techniques**, la création à compter du 1er novembre 2024 d'un emploi non permanent pour permettre la bonne gestion des chantiers voirie, selon les modalités suivantes :

Grade : Adjoint technique
Budget : Voirie Entretien – 321
Temps de travail : Temps complet
Nombre de postes : 1 poste

- **Pour le Pôle Solidarité Santé**,

- **Au Crématorium** : de créer, 1 poste d'adjoint technique à temps non complet pour permettre la prise en charge de l'ensemble des crémations. Cette création est proposée selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois : Adjoint Technique
Budget : 160
Temps de travail : Temps non complet, 25 heures hebdomadaires
Nombre de postes : 1 poste

- **EHPAD Marie Curie**, de créer pour accompagner le projet de nouvelle organisation des services 5 postes non permanents selon les modalités suivantes :

Pour les soins :

Cadre d'emplois : Auxiliaire de soins ou Agent social (selon le diplôme de l'agent)
Budget : 731/732
Temps de travail : Temps complet
Nombre de postes : 3 postes

Cadre d'emplois : Agent social
Budget : 731/732
Temps de travail : Temps non complet, à 17h30 hebdomadaires
Nombre de postes : 1 poste

Pour l'Hôtellerie :

Cadre d'emplois : Agent social
Budget : 730/732
Temps de travail : Temps non complet, à 17h30 hebdomadaires
Nombre de postes : 1 poste

- **Au SSIAD**, de créer 3 postes temporaires compte tenu de l'évolution du nombre de prises en soins. Ces créations sont proposées selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois : Aide-Soignant ou Auxiliaire de soins (selon le diplôme de l'agent)
Budget : 560
Temps de travail : Temps non complet, à 25 heures hebdomadaires
Nombre de postes : 3 postes

- A la **Résidence Autonomie le Rivage**, la création d'un poste d'adjoint technique pour prendre en charge la rénovation des logements pour accueillir rapidement de nouveaux résidents. Cette création est proposée selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois : Adjoint Technique
Budget : 713/7130
Temps de travail : Temps complet,
Nombre de postes : 1 poste

La rémunération des agents contractuels recrutés sur ces différents postes sera calculée sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1er échelon du grade de recrutement ou si l'expérience venait à le justifier un échelon supérieur pourra être utilisé et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du service ou de la compétence concernée.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

